Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_053-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 31/03/2026

Date de la convocation
25/03/2026

L' an 2026, le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
25/03/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINEZ Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres	
En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 04-26-053

Objet : MAISON DE SANTÉ - EXTENSION N°2 : AVENANT NÉGATIF N°4 DU LOT N°8- PEINTURE-NETTOYAGE - GOLFE PEINTURE

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire expose
Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot considéré en application de la délibération du Conseil municipal n°04-24-054 du 3 juillet 2024 relative aux travaux d'extension de la Maison de Santé ;
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025 de la commune,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- **De conclure** l'avenant de diminution ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée d'extension de la Maison de Santé :
. **Lot n°8 – Peinture** ;
Attributaire : entreprise GOLFE PEINTURE, dont le siège est à Vannes (56000)
Marché initial du 11 octobre 2024 - montant : 17 759,54 € HT.
Avenant n°1 - positif - montant : 386,87 € HT, soit + 2,18 % du marché initial ;
Avenant n°2 – positif – montant : 495,52 € HT, soit + 2,79 % du marché initial ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_053-DE

Avenant n°3 – positif – montant : 850,00 € HT, soit + 4,79 % du marché initial ;
Avenant n°4 – négatif – montant : - 6334,86 € HT, soit – 35,67 % du marché initial ;
Nouveau montant du marché : 13 157,07 € HT.
Objet : moins-value pour travaux de peinture annulés compte-tenu du mauvais état de la surface à traiter, la réfection totale de l'enduit étant indispensable.
- **D'autoriser** le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON
56 (Morbihan)